

Règlement de l'épreuve Foulées de l'Aa le samedi 27 juin 2026

Article 1 :

La course est organisée par la Jeunesse Bourthoise (association loi 1901, déclaré à la sous préfecture de Montreuil sur Mer sous le n° W624007641).

La course est ouverte à toutes les personnes licenciées ou non .
L'organisateur fournira les puces pour le chronométrage, à rendre à la fin de la course.
Ces puces seront fixées sur les lacets des chaussures de sports.

Des pénalités pourront être prises en cas d'erreur ou de faute ou en cas de mauvais comportement envers autrui ou l'environnement .

Article 2 :

Les coureurs licenciés FFA devront fournir la photocopie de leur licence, daté de moins d'un an.

Un coureur présentant son Parcours Prévention Santé pourra participer aux Foulées de l'Aa. L'attestation fournie par la Fédération Française d'Athlétisme a une durée de validité de 1 an : <https://pps.athle.fr/>.
Le PPS est impérativement contrôlé sur la plateforme ADÉORUN via l'API de la FFA qui valide les licences et les PPS.

Concernant les inscriptions le jour de la course, pour les courses chronométrées (de benjamins aux courses adultes), il faut donc obligatoirement s'inscrire sur ADÉORUN pour la validation de la licence ou du PPS.

Pour les mineurs, un questionnaire de santé dûment rempli et signé par le représentant légal est exigé.
Le questionnaire devra être présenté et transmis à l'organisation par pièce jointe lors de l'inscription en ligne ou remis en main propre lors de l'inscription papier le jour de la course. Le représentant légal de l'enfant doit réaliser une autorisation parentale.

Article 3 :

Assurance : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance.

Les organisateurs se dégagent de tout vol pouvant survenir dans les locaux occupés.

Article 4 :

Départ et arrivée au parking de la salle communale.

Article 5 : les courses :

Une course de 7,5 km et 16 km sont prévues.

Le droit d'inscription est différent pour les deux distances.

Article 6 : Dossards et lot de bienvenue :

Droit d'inscription 9 € pour le 7,5 km
Droit d'inscription 12 € pour le 16 km
Inscription avant le 26 juin 2025.
Majoration de 2 € le jour de la course.

Un cadeau de bienvenue sera remis aux 300 premiers inscrits.

Les dossards des personnes effectuant la course de 7,5 km sera d'une couleur différente de celles effectuant la course des 16 km.

Les dossards sont à retirer le jour de la course à partir de 13h jusqu'à ½ heure avant le départ.

Article 7 : Parcours :

Le parcours est vallonné d'une distance maximale de 16 kilomètres, il empruntera une partie des routes, des chemins et des propriétés privées.

Aucun véhicule non accrédité (y compris vélo et rollers) n'est autorisé sur le parcours.

Article 8 :

Vestiaires et douches aux vestiaires du terrain de football.

Article 9 : Assistance médicale :

Une assistance médicale sera présente sur le site.

Les organisateurs pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

Article 10 : Ravitaillement :

Un ravitaillement est prévu au 7,5 ème kilomètre, au 11ème kilomètre et à l'arrivée.

Article 11 : Récompenses et résultats :

Remise des prix à l'issue de l'épreuve : coupes , lots.

Tombola par tirage au sort des dossards.

Article 12 : Inscriptions :

- 600 m (**départ 14 h 30**) : école d'athlétisme : Gratuit
- 1,5 kilomètres (**départ 14h**) : Poussins : Gratuit
- 3 kilomètres (**départ 14h00**) : Benjamins et Minimes : Gratuit
- 7,5 kilomètres (**départ 15h**) : 9 € avant le 26 juin 2026 11 € le jour de la course.
- 16 kilomètres (**départ 15h**) : 12 € avant le 26 juin 2026 14€ le jour de la course.

Possibilités pour s'inscrire :

- **En ligne** avec paiement CB sécurisé jusqu'au vendredi 26 juin 2026 :
les-foulees-de-laa.adeorun.com

Listes des lots proposés pour la tombola:

- Bons d'achats - Paniers garnis. - Lots divers...